

UJFP

UNION
JUIVE
FRANÇAISE
POUR LA PAIX

Section de l' :

- UNION JUIVE INTERNATIONALE POUR LA PAIX
- אשי"ב: אירגון השלום היהודי הבינלאומי
- الاتحاد الدولي اليهودي للسلام

PARIS, le 15/07/05

AMBASSADE D'ISRAEL
3, rue Rabelais
75008 PARIS

A L'ATTENTION DE : Son Excellence Nissim ZVILI

Votre Excellence,

Vous connaissez sans doute le cas de Mme Tali Fahima, en détention préventive et administrative depuis un an à la prison de Ramleh. Objet de plusieurs chefs d'accusation liés à « la sécurité » (dont aide à une organisation terroriste et communication d'informations à l'ennemi en temps de guerre), Mme Fahima subira enfin son procès le 17 juillet 2005.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'avec cette prévenue, nous avons affaire à une prisonnière politique, rien à voir avec la criminalité et rien à voir avec un quelconque risque de sécurité pour l'Etat d'Israël. Pour les autorités carcérales, judiciaires et politiques israéliennes, cette jeune femme n'a commis qu'un seul « crime » : être pauvre, séfarade, originaire d'une ville de développement au nord du Néguev, avoir été sans engagement politique préalable et avoir osé comprendre les Palestiniens et leur souffrance. En effet, elle a été arrêtée et soumise à de mauvais traitements en prison pour avoir « franchi le Mur », littéralement et symboliquement. Elle est allée de l'autre côté du Mur, à Jénine, pour rencontrer les Palestiniens et voir comment ils vivent. Elle a fini par s'engager dans un travail humanitaire auprès des enfants du camp de réfugiés et s'est liée d'amitié avec les habitants, y compris avec certains Palestiniens engagés dans la résistance contre l'occupation. De fait, persécutée pour l'exemple, Mme Fahima est une des 116 femmes prisonnières politiques en Israël, un des détenus administratifs incarcérés sans procès (plus de 700) et, bien entendu, un des prisonniers politiques tout court (environ 8 000, dont la presque totalité sont des Palestiniens).

Outre les mauvais traitements qu'elle a subis au cours de son incarcération (privations de sommeil, de nourriture, de soins médicaux, maltraitance, harcèlement sexuel, rumeurs filtrées à la presse), les autorités carcérales communiquent maintenant aux médias des informations sur son prétendu mauvais comportement en prison, le tout visant à la faire plier et à la discréditer auprès de l'opinion publique.

Notre association a fait signer une pétition en faveur de Tali Fahima et nous l'avons remise, avec environ 4 000 signatures, directement à son comité de soutien en Israël. Vous trouverez ci-joint le texte de cette pétition.

.../2.

Union Juive Française pour la Paix (UJFP), 21 ter rue Voltaire, 75011 PARIS
Tél.: 01 42 02 59 76 • Fax: 01 42 02 59 77 • e-mail : ujfp@filnet.fr

A la lumière de ces faits, je vous écris au nom de mon association pour exprimer notre consternation devant les dérives de la justice israélienne qui se met parfois au service du pouvoir politique et médiatique afin de diffamer, enfermer et condamner une personne innocente des accusations portées contre elle. Le tout dans le but d'en faire un exemple et d'intimider des citoyens qui ne sont pas convaincus par le discours politique dominant au sujet de l'occupation et de la répression du peuple palestinien. L'évacuation des colons de la Bande de Gaza ne doit pas servir d'écran de fumée pour maintenir le Mur et les colons en Cisjordanie, ni pour réprimer des citoyens israéliens en dissidence avec la politique coloniale exercée par le gouvernement d'Israël dans les territoires palestiniens.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir informer les autorités israéliennes de la position de l'Union juive française pour la paix au sujet du procès de Tali Fahima, de faire tout ce qui est en votre pouvoir afin que Mme Fahima ait un procès véritablement équitable et afin qu'elle soit rapidement libérée, ne posant manifestement aucune menace pour la sécurité d'Israël et des Israéliens.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie, Votre Excellence, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Richard WAGMAN
Président, UJFP